

Il menace de mort des instituteurs de Canteleu

Justice. Un instituteur, voulant retenir un enfant de 3 ans qui se précipitait vers sa mère, a involontairement griffé son élève. Le père est revenu une heure plus tard en menaçant de « tous les buter » avec une arme, le 20 octobre 2017.

Bilan ; cinq mois de prison avec sursis.

PUBLIÉ LE 08/10/2018 À 17:03

MIS À JOUR LE 08/10/2018 À 17:15



L'enfant griffé accidentellement avait trois ans, c'est son père qui s'en est pris aux enseignants (photo d'illustration PN)Q

ROUEN (Seine-Maritime) - Un prévenu de 36 ans a été jugé aujourd'hui par le tribunal correctionnel de Rouen pour des menaces de mort adressées à plusieurs enseignants de son fils âgé de 3 ans, scolarisé à l'école Guy-de-Maupassant de Canteleu à l'époque des faits.

La griffure involontaire...

Le 20 octobre 2017, à l'heure de la pause déjeuner, l'instituteur retient, pour des raisons de sécurité, l'enfant qui se précipitait vers sa mère. À cette occasion, il griffe involontairement son élève au niveau du cou.

... et un père « en furie »

Une heure plus tard, le père du garçon entre en furie dans l'établissement. Il insulte plusieurs membres de l'équipe pédagogique et les menace de revenir avec une arme à feu pour « tous les buter ».

Peine avec sursis

Le tribunal condamne le père à 5 mois d'emprisonnement avec sursis.

C'est dans cette même école qu'une fillette de quatre ans a piqué huit camarades vendredi dernier avec une aiguille de seringue. Vu l'inquiétude autour d'une éventuelle contamination, les élèves ont reçu un traitement préventif en attendant une analyse de l'aiguille.

